

Rapporteuse générale en charge de l'Europe et de l'international : Isabelle AMAUGER

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Stratégie, bilan et perspectives à l'international de la Région Bretagne »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En lien notamment avec les enjeux stratégiques de la Breizh Cop, la Région Bretagne a souhaité mettre en place une double stratégie visant à :

- Conforter des relations avec un nombre restreint de régions en Europe et dans le monde, mais en développant des échanges les plus approfondis possibles dans tous les domaines ;
- Avoir une stratégie ouvertement opportuniste, en constituant des réseaux ad hoc centrés sur un objectif précis ou encore en soutenant des initiatives isolées mais concourant à l'objectif global à atteindre.

La stratégie est déclinée en 4 parties :

Faire rayonner la Bretagne et les Bretons dans le monde en affirmant nos valeurs : l'ensemble des actions est basé sur la partage de certaines valeurs : partenariat et réciprocité des échanges ; définition et atteinte d'objectifs ; respect des objectifs du développement durable ; nécessaire ouverture aux autres ; solidarité.

Prendre sa part aux défis du Monde en étant citoyens d'Europe et du Monde : le Conseil régional accompagne ce mouvement, et les diverses initiatives portées par de très nombreux acteurs, par le soutien à des réseaux, à la mobilisation et à la structuration des acteurs locaux et à des projets innovants ou structurants.

Une stratégie internationale basée sur 4 piliers fondamentaux pour l'attractivité de la Région : le Conseil régional privilégie, en lien avec la stratégie transverse de la Breizh Cop, la mise en œuvre d'actions concrètes au sein de ses coopérations selon 4 entrées principales : favoriser les échanges économiques ; favoriser les échanges dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche ; favoriser les échanges inter culturels ; favoriser les échanges touristiques et patrimoniaux.

Et après ? Pour tenir compte du contexte politique, social et économique en France, en Europe et dans le monde, la Région actualisera régulièrement sa stratégie en fonction des évolutions de la Breizh Cop. Elle continuera sa veille sur les conséquences du Brexit, tiendra compte des grands événements à venir. Elle mènera des actions prioritaires d'ici la fin du mandat.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

L'action internationale de la Région étant par nature transversale, le CESER apprécie qu'un bordereau spécifique sur cette question lui soit communiqué pour avis, comme cela avait été le cas lors de la session d'octobre 2014 dans le cadre du bordereau « Action internationale de la Région, rapport d'étape ».

2.1. Un document dynamique illustré de nombreux exemples

Si le document s'inscrit dans la continuité du rapport d'étape présenté en octobre 2014, sa forme a quant à elle évolué. Plus dynamique et illustré de nombreux exemples, il traduit la volonté de démontrer à la fois l'utilité d'une action internationale de la Région et celle du soutien à apporter aux actions internationales, dans un contexte où, pour des raisons financières mais aussi politiques, cela pourrait être remis en cause. L'ambition du document est

donc assez clairement de convaincre les élus du Conseil régional, mais aussi l'ensemble des acteurs concernés, de « l'intérêt et [de] l'efficacité de conduire » des actions à l'international. Le CESER, attaché au rôle de la Région et à la mobilisation des acteurs dans ce champ transversal, apprécie l'ambition du document d'expliquer le sens et la cohérence de l'action publique régionale dans ce domaine, en présentant de manière plus affirmée les choix qui sont faits de poursuivre ou non telle ou telle coopération.

Cependant, le choix d'un format dynamique présentant de nombreux exemples illustrant tel ou tel volet de la coopération citée, au détriment d'une présentation de chacune des coopérations et de ses différents axes, rend difficile l'appréhension globale de l'action internationale de la Région.

Le CESER apprécie la présence en annexe d'une carte des coopérations décentralisées de la Région Bretagne. Il aurait souhaité, en complément, avoir la liste des conventions (ou autre type de contractualisation) en cours (avec leur date d'échéance) et en projet, sous la forme d'un tableau par exemple.

2.2. Un document à forte dimension stratégique

Le CESER souligne la continuité de l'action à l'international de la Région depuis 2014, à travers notamment la réaffirmation des valeurs et principes la régissant, à savoir le partenariat et la réciprocité, le respect des objectifs de développement durable, l'ouverture et la solidarité et la formation des citoyens bretons.

Le CESER apprécie que la stratégie à l'international de la Région soit articulée, dès l'introduction, à l'ambition de la Breizh Cop et aux 38 objectifs votés en session du Conseil régional des 13 et 14 décembre 2018. Il renvoie à cet égard à son avis rendu lors de sa session du 3 décembre 2018. Il apprécie également que cet engagement se traduise de manière concrète. Les raisons qui ont poussé à l'abandon de la coopération avec la province du Dong Nai au Vietnam en sont un exemple ; l'engagement concernant la compensation des coûts carbone en est un autre. Le CESER appuie cette démarche.

Le CESER regrette l'absence de référence à la Maison de la Bretagne à Bruxelles qui donne à la région et à la collectivité régionale une visibilité plus grande, concourt à une meilleure connaissance de l'Union européenne et dont les missions ont été précisées, comme par exemple celle de défense des intérêts régionaux auprès des institutions européennes.

Le CESER souligne par ailleurs l'intérêt réaffirmé pour les différentes échelles de l'action publique à l'international, nécessitant une forte articulation entre les démarches internationales et celles de l'action locale. Il soutient à ce titre le renforcement du rôle des autorités locales et l'accompagnement des acteurs de terrain.

Concernant la présentation des quatre piliers fondamentaux de la stratégie internationale de la Région, le CESER, s'il note la présence de nombreux exemples venant illustrer chacun des piliers, aurait souhaité cependant que des éléments de bilan plus précis soient présentés lorsque cela était possible. Quels sont par exemple les résultats de l'action de la Région pour mieux coordonner les démarches des écoles et établissements d'enseignement supérieur du territoire régional ?

Le CESER apprécie l'ambition de la Région de renforcer la démarche d'évaluation des coopérations qu'il mène à l'international : « la volonté d'atteindre des objectifs et de mener régulièrement des évaluations passe aussi par le contrôle permanent du bon usage des fonds publics » et soutient cet objectif.

De manière plus générale, le CESER s'interroge sur l'absence d'éléments budgétaires, alors que le dossier d'octobre 2014, mettait en avant dès le premier point, la « décision de consacrer 1% du budget de la Région aux projets de solidarité internationale portés par des acteurs bretons ». Dans ce domaine précis, le CESER, dont 6 membres participent au Comité mixte de solidarité internationale (CMSI), regrette qu'un bilan plus précis des projets soutenus depuis 2014 par exemple, n'ait pas été intégré au présent document sous la forme d'un tableau rappelant le

montant de la subvention globale accordée, le nombre de projets soutenus annuellement, leur nature. Le CESER souligne que, malgré un cadre budgétaire contraint, il est important de consacrer un budget ambitieux et adapté aux besoins des acteurs à accompagner. Un échange avec les services du Conseil régional ayant confirmé le maintien de cet engagement, le CESER aurait souhaité qu'il soit mentionné dans le bordereau.

Le CESER apprécie la volonté de la Région de « réactualiser régulièrement sa stratégie » en tenant compte des éléments de contexte comme le Brexit et de la mise en œuvre de la Breizh Cop. Il informe lui-même régulièrement ses membres sur ces sujets d'actualité et rappelle l'importance des missions de veille et de communication du Conseil régional sur les actions menées (bordereau « Brexit – Plan d'intervention du Conseil régional », session des 13 et 14 décembre 2018).

Si le CESER comprend les raisons qui ont mené à l'arrêt de la coopération avec la Saxe, il regrette l'absence de lien officiel avec l'Allemagne au regard des enjeux notamment européens et espère qu'un travail sera rapidement engagé pour y parvenir. Il aurait souhaité que cet objectif soit listé dans les « actions prioritaires [...] à mener d'ici la fin du mandat ».

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- La démarche d'évaluation des coopérations et partenariats menés et la réactualisation régulière de la stratégie de la Région. A ce titre, il souhaiterait qu'un rapport d'étape soit présenté annuellement en session et que les documents d'évaluation réalisés lui soient transmis ;
- La signature et la mise en œuvre des conventions de coopération (ou autre document contractuel). Les documents lui seront transmis prochainement par les services du Conseil régional.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Stratégie, bilan et perspectives à l'international de la Région Bretagne

Nombre de votants : 94

Ont voté pour l'avis du CESER : 94

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Jehane PRUDHOMME (CRPMEM), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Régis BOIRON (Centre des Jeunes dirigeants d'entreprises de Bretagne), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Olivier CHAPALAIN (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie PORÉE (Planning Familial), Laetitia BOUVIER (JA), Filipe NOVAIS (CRAJEP), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (UNAASS), Fabienne COLAS (Union régionale de la Mutualité française), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Anne-Sophie JEGAT (FRGEDA), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Marie-Christine LE GAL Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

3.

Je m'exprime au nom du MEDEF Bretagne.

Le Conseil régional rappelle opportunément en introduction la culture d'ouverture au monde de la Bretagne et notamment le concours qu'elle a apporté depuis plusieurs siècles à l'internationalisation des échanges.

Nous ajouterons que l'histoire a montré que les économies ouvertes aux échanges extérieurs concouraient, sous réserve de satisfaire certaines conditions, à la prospérité mutuelle, au progrès économique et social et favorisait l'émancipation intellectuelle et culturelle des populations.

La Région réaffirme opportunément dans ce document sa volonté de continuer à accompagner l'ouverture de la Bretagne au monde.

La stratégie de la Région concerne à la fois les relations institutionnelles et le développement économique, notamment le développement des entreprises bretonnes via l'ouverture aux marchés extérieurs, à minima à l'échelle d'un pays étranger sinon à l'échelle d'une zone de rayonnement.

Il nous semble que nous devons veiller à ce que le développement des relations dites institutionnelles n'affecte pas le dimensionnement des moyens alloués à l'accompagnement des entreprises bretonnes dont nous savons qu'elles apprécient le soutien de la Région dans la phase de préparation, d'amorçage et de développement de leurs activités à l'étranger.

Ce point nous semble important et nous tenons à souligner la nécessité de maintenir un niveau élevé d'accompagnement des entreprises bretonnes, et ce, au bénéfice de la Bretagne, de son savoir-faire et de ses emplois.

Je vous remercie de votre attention.